



N°146

CIRCULAIRE CAOUTCHOUC Le 25 Juin 2018

Incompétence de la Chambre Patronale

Le mercredi 20 juin, s'est tenue une réunion partiariaire qui devait traiter de la CPPNI avec en préambule (environ une heure), la présentation « tant attendue » du projet d'agenda social pluriannuel que la chambre patronale devait nous faire suite à la réunion dite « de concertation » du 10 janvier dernier.

En effet, lors de celle-ci, où habituellement nous abordions les thèmes de négociation ainsi que le calendrier, la chambre patronale nous avait annoncé qu'elle allait « innover » en voulant mettre en place des négociations pluriannuelles et que, pour cela, il lui fallait du temps et que ce projet d'agenda social nous serait présenté en juin, ce qui fut fait le 20.

Mais, alors que 6 mois se sont écoulés donc perdus en terme de négociation, la présentation faite par quelques slides n'a malheureusement rien apporté au « Schmilblick ». Après celle-ci, la chambre patronale nous a annoncé qu'en septembre, nous établirions cet agenda social !!!

Que de temps perdu et surtout quelle incompétence de la part de la chambre patronale.

Après cette présentation ridicule, nous avons demandé d'une part quelle serait la méthode retenue pour valider les thèmes à aborder et d'autre part, « quid » du bloc 2 des ordonnances Macron que nous avons demandé à mettre dans les thèmes indérogeables en entreprises.

Pour la première question, nous avons eu comme réponse que ce serait à la double majorité (majorité du côté syndical et majorité du côté patronal en sachant que le SNCP représente environ 90% dans la branche. C'est lui qui aurait « droit de vie ou de mort » pour le choix des thèmes). Pour les Organisations syndicales, nous demandions 20 voix OS et 20 voix OP.

Thème du bloc 2 :

- La prévention de l'exposition aux facteurs pénibilités
- L'insertion et le maintien dans l'emploi des handicapés
- Les primes pour travaux dangereux ou insalubres.

Concernant le bloc 2, la réponse fut claire et nette : « non ! ces thèmes ne seront pas abordés en branche donc, ils pourront être négociés en entreprises et celles-ci feront ce qu'elles veulent » !!!

Inadmissible pour Force Ouvrière qui a demandé une suspension de séance.

Lors de celle-ci, toutes les organisations syndicales ont décidé de quitter la réunion après cette suspension et de se réunir en interfédérale afin d'élaborer un plan d'action à suivre pour contrer l'autocratie du SNCP et surmonter son incompétence.

A suivre...